



Obtenir la nationalité française

Par **natchi**, le **22/03/2012 à 10:01**

Bonjour,

Je suis de nationalité congolaise et j'aimerais connaître les moyens dont je dispose pour obtenir la nationalité française.

En effet, je réside en France depuis 1991 (j'avais 7 ans), je suis venue par le regroupement familial et j'ai donc effectué la totalité de mes études en France et j'y réside sans interruption depuis ce jour (je résidais chez mon père jusqu'à mes 18 ans puis seule depuis). Mon père s'est fait naturalisé en 1997 mais il ne m'a pas intégré à son décret de naturalisation ce qui fait que je ne l'ai pas obtenu automatiquement. Je dispose donc actuellement d'un statut de résident.

La préfecture de mon domicile m'indique que pour obtenir la nationalité française, je n'ai d'autre choix que de demander la naturalisation. Toutefois, cela fait maintenant une année que j'ai engagé les démarches et la sous préfecture de mon domicile fait traîner les choses.

D'autre part je tiens à préciser que mon grand père était de nationalité française et que mes oncles paternels ont réussi à faire reconnaître leur nationalité française par ce biais devant la justice (mon père avait abandonné et opté pour la naturalisation car l'affaire prenait trop de temps et étant enseignant, pour être titularisé, il avait besoin de l'obtenir assez rapidement).

J'aurais voulu savoir s'il n'était pas possible d'engager une action en ce sens pour faire reconnaître ma nationalité à travers mon père ou mon grand père. Le souci étant qu'en épluchant le jugement obtenu par un de mes oncles le Procureur invoquait à chaque fois que mon grand père avait perdu sa nationalité lors de l'indépendance (ce qui au final ne semble pas avoir été retenu par le juge).

Merci d'avance de votre réponse,

Cordialement,
Natchi